



Editorial

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

Le bien-vivre communal est l'émanation de l'investissement de femmes et hommes bénévoles qui se dévouent sans compter au sein des multiples associations locales. Adeptes de la convivialité, de l'entente cordiale, j'ai retenu **4 exemples novateurs fort appréciés** : *Les habitants du hameau de La Chapelle* ont mis en place le 15 juin le premier repas de quartier qui a connu un vif succès - *Le hameau du Pied de la Côte* était en fête le 28 juin pour un retour aux regroupements d'antan bien connus par les familles locales. Les résidents ont pu se côtoyer, faire connaissance ; des rencontres positives tout à l'honneur des organisateurs - *Le milieu sportif n'est pas en reste* : Les dirigeants de l'ESR foot ont engagé un projet territorial à rayonnement départemental en voulant créer le premier pôle lié au handicap. Ils ont reçu le soutien de Députés, du Conseil régional et du Conseil départemental, de la Ligue et du District de Football, des Associations du Sport adapté et du handicap et bien d'autres encore. Des travaux importants sont programmés avec, dans un premier temps, l'agrandissement, les mises aux normes du bâtiment vestiaire. Les financements seront assurés en grande partie par le biais de subventions et par la Communauté d'Agglomération – Le dernier point concerne *l'Association « Renouveau et Patrimoine »* qui, sous la houlette de nouveaux dirigeants, a trouvé un second souffle. De multiples actions ont été engagées comme l'exposition sur la « grande guerre » qui a connu un vif succès, la recherche pour immortaliser le patois local, les visites de sites remarquables du territoire, des projets avec l'écriture de l'histoire locale, un ouvrage qui fera suite aux écrits de l'Abbé Naillod, des expositions dont une pourrait relater le travail de la vigne et du vin au cours des siècles passés.

La vie locale est également rythmée par de nombreux travaux terminés, en cours ou programmés.

Les routes forestières des « Feuilles rouges » et « du Bois de La Cha », hameau de Gravelles, sont terminées. Placées sous l'égide de l'Office National des Forêts, elles ont été réalisées pour permettre l'exploitation de la « forêt communale » avec le passage de camions grumiers. Des affouagistes locaux sont au travail pour débiter le taillis et les arbustes laissés sur les bas-côtés. Dans quelques mois, la végétation aura retrouvé ses droits et les commentaires déplacés n'auront plus lieu d'être.

La salle multi activités (ex salle des fêtes) est en cours de rénovation/extension/mises aux normes. Le cabinet d'architectes « Bel Air Architectures » effectue un travail remarquable : suivi très sérieux du chantier et des entreprises, respect des délais, maîtrise des coûts. Cet engagement très professionnel, voire exceptionnel, mérite d'être signalé.

L'Association de « La Boule des Tilleuls » à Soblay (grâce à l'investissement financier communal et associatif, au travail fourni par les bénévoles) se modernise : - Les jeux de pétanque ont été entièrement refaits, les arbres limitrophes ont été sécurisés car taillés et étêtés par un professionnel (en cas d'orages violents, les risques seront limités).

Le Syndicat des Eaux « Ain Veyle Revermont » investit dans les hameaux de Confranchette, Soblay et Gravelles. Des canalisations de distribution d'eau potable vieillissantes, cassantes, hors normes sont ou seront remplacées par des tuyaux modernes de diamètre 100. La qualité de l'eau s'en trouvera améliorée, la défense incendie sera assurée (charge communale) dans le respect des règlements actuels. Les travaux engendrent des contraintes bien compréhensibles supportées par les riverains ou les usagers de la route. Il est demandé aux habitants de contribuer au bon déroulement des travaux sans animosité, sans réflexion désobligeante. Même s'il faut tenir compte des intérêts particuliers, seul l'intérêt général prime. Par le biais de cet Edito, je remercie la population pour sa compréhension.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours de révision est en voie d'achèvement. Si les délais et les procédures sont respectés, l'enquête publique devrait avoir lieu au cours du quatrième trimestre 2019.

Ces informations ne sont pas exhaustives. Tout ne peut pas être cité. Pourtant l'acquisition de Défibrillateurs Entièrement Automatisés (DEA) ne peut être passée sous silence. Cela va permettre d'équiper 3 salles associatives ainsi que des bâtiments communaux.

Au nom du Conseil municipal, je vous souhaite de bonnes vacances estivales.

Le Maire : Laurent PAUCOD

Future Salle Multi-Activités

Les travaux de la future salle Multi-activités (ex Salle des fêtes) respectent fidèlement le calendrier fixé par le cabinet d'architectes, et sous la férule de son maître d'ouvrage. A cette allure, on peut espérer que l'ouvrage sera achevé pour la fin de l'année. L'ossature du bâti de la partie arrière (est) où se situeront les vestiaires notamment est achevée. Les fondations de l'agrandissement à l'avant de l'ancienne salle (ouest) sont en cours de finition. Elles recevront le futur bar et sa salle qui peut être fermée de façon indépendante.

La partie centrale de la salle a totalement été démolie et reconfigurée ; elle ressemble actuellement à un véritable champ de bataille comme le montre la photo car en autres travaux, la scène a été reculée et agrandie. Nous sommes impatients de découvrir ce nouveau lieu dont la destination sera en priorité des activités culturelles et festives. En effet, les travaux réalisés et l'équipement qui sera mis en place n'autoriseront plus d'activités sportives ou gymniques. Le bâtiment périscolaire les accueillera.



CHANTIER SUR LA ROUTE DU COLOMBIER, QUE SE PASSE T'IL ?

En complément des travaux de rénovation de la salle multi-activités, il a été décidé de faire procéder à l'enfouissement des réseaux (Electricité, Eclairage Public, Telecom). Nous sommes conscients que ce chantier peut générer une gêne aux riverains mais nous comptons sur la compréhension de chacun. Il aurait été incongru de ne pas œuvrer à l'esthétique du périmètre de la salle multi-activités.

PROGRAMME DE VOIRIE

La consultation des entreprises pour le programme de voirie 2019 va être lancée mi-juin pour un démarrage des travaux au courant septembre. Nous réaliserons cette année principalement des travaux d'entretien de voirie. En travaux neufs, une zone de stationnements supplémentaires sera créée à proximité de la salle polyvalente.



Vous trouverez le détail des opérations ci-dessous :

- Un aménagement des rives de chaussées en béton structuré sera réalisé route de Chateaufieux pour limiter les phénomènes d'érosion des accotements dans la descente vers le Suran.
- Le Chemin des Gonettes au Pied de la Côte sera réfectionné en enrobés. Cette solution permettra d'obtenir un résultat durable pour cette voirie à forte déclivité.
- Sur Salles, Chemin des Claies des caniveaux seront mis en place et un puits perdu sera créé pour collecter les eaux de ruissellement.
- Des reprofilages de voiries en enrobés seront réalisés à Salles, Chemin de Varambon au nord du GAEC et sur la route de Gravelles
- Des chemins desservant de nouvelles constructions seront réalisés en bicouche à Confranchette le bas, Chemin du Bois du Mont et à Soblay, Chemin vers l'Acquise.
- Des revêtements en bicouche seront également réalisés sur des zones empierrées dans le cadre de travaux précédents au Pied de la Côte, zone de stationnement chemin de Maison Chêne et à Gravelles le Bas vers la patte d'oie Croix de la dent/Bois de la Cha.
- Consécutivement au rachat d'une parcelle contigüe aux garages communaux en dessous de la salle polyvalente, un parking sera aménagé permettant la création d'une dizaine de places de stationnements supplémentaires.
- Une campagne de Point à Temps sera également réalisée sur l'ensemble des voiries communales pour maintenir l'état de nos voiries à moindre coût.

Comme chaque année, durant la période de travaux d'environ un mois, nous recommandons, aux usagers de la route, principalement les 2 roues, une extrême vigilance, les chaussées gravillonnées pouvant être temporairement très glissantes

LE BRULAGE A L'AIR LIBRE DES DECHETS VERTS EST INTERDIT

Pourquoi cette interdiction ?

Au-delà des possibles nuisances pour le voisinage, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants dont les particules mais aussi des composés cancérigènes comme les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et le benzène. La combustion à l'air libre pollue d'autant plus que les végétaux sont humides. En outre, la toxicité peut être accrue quand les déchets sont associés à des plastiques ou des bois traités.



Les incinérateurs de jardin sont interdits.

Quels sont les déchets concernés par cette interdiction ?

Ce sont les tontes de pelouse, les tailles de haies, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes...

Qui est concerné ?

Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités)

Des solutions plus respectueuses de l'environnement existent :

- ▶ Le dépôt en déchetterie (à St Martin – zone du Mollard)
- ▶ Le broyage et le paillage (le broyage pourrait être organisé de façon collective en louant un broyeur à plusieurs dans un même périmètre - avis aux volontaires !!!)
- ▶ Le compostage domestique de façon collective



Brûler 50 kg de végétaux émet autant de poussières que :

- 5900 km parcourus par une voiture diesel
- 3 mois de chauffage d'une maison avec une chaudière à fioul
- 450 trajets pour aller à la déchetterie



BIODIVERSITÉ EN DANGER : AGISSEZ DANS VOTRE JARDIN

Plus que jamais la biodiversité de la Terre est menacée. Selon l'Union Internationale pour la Conservation de la nature, le taux d'extinction des espèces est aujourd'hui 100 à 1000 fois plus élevé que le taux d'extinction naturelle, en raison de l'impact des activités humaines. (1)



La France n'est pas épargnée ; on estime que 25 % des oiseaux de notre pays sont menacés de disparition.

Parmi les différents facteurs responsables de cette terrible hécatombe, on peut noter :

- Le réchauffement climatique
- La dégradation ou la destruction des habitats naturels par l'urbanisation, les aménagements ou l'intensification des modes d'exploitation
- L'introduction d'espèces invasives, l'artificialisation de la nature par l'introduction d'espèces sans intérêt pour la faune et la flore locale,
- Les pollutions chimiques et organiques dont les pesticides.

Chaque jardinier peut œuvrer à son niveau en faveur de la biodiversité en supprimant l'utilisation totale des pesticides et en accueillant la faune auxiliaire, c'est-à-dire tous ces animaux (mammifères, oiseaux, insectes...) qui l'aideront justement à produire des fruits, des fleurs et des légumes sans substance chimique de synthèse.

(1) www.uicn.fr/espèces-menacées.html



La biodiversité mondiale en danger

Espèces menacées d'extinction :



QUELQUES ASTUCES POUR BIEN TRIER LE VERRE

Le verre est un matériau recyclable à 100 % et à l'infini !!! Encore faut-il le trier !!! En 2018, chaque habitant jetait encore 8 kilos de verre par an dans ses ordures ménagères.

Pots, bocaux et flacons se trient :



Bouteilles, pots, flacons, bocaux en verre, tous ces emballages sont à déposer dans les conteneurs à verre. **Avec ou sans couvercle** – en effet ils sont récupérés et triés dans l'usine de recyclage.

Pas besoin de lavage : ils doivent être vidés de leur contenu mais leur lavage n'est pas nécessaire – ce qui économise de l'eau !!! Pas de verre dans ma poubelle !!!

L'usine de méthanisation de Bourg (OVADE) qui reçoit l'ensemble des déchets ménagers, n'est pas adaptée pour recevoir du verre dans les sacs poubelles – ils risquent d'endommager les équipements de tri et finiront avec les matières refusées, dans les casiers d'enfouissement !!! Le verre ne se désintègrera pas !! Les générations futures, même dans un siècle, n'auront aucun émerveillement à découvrir notre pot de moutarde, d'olives ou de confiture enfoui dans le sol.

Vaisselle, vitrage, ampoule : à la déchetterie

Vaisselle cassée, vitre brisée, ampoule grillée : tous ces déchets ne doivent pas être mis dans les conteneurs à verre.

Stockez-les chez vous avec les autres déchets interdits de poubelle, dans un carton par exemple, avant de les apporter à la déchetterie.



TRAVAUX CIMETIERE

Au cours du dernier trimestre 2019, la tranche B de la rénovation du cimetière sera entreprise. Cette opération vise à remettre en état toute la partie haute du cimetière, en miroir de la tranche A qui a été réalisée en 2018. L'objectif est d'améliorer la circulation dans les allées, faciliter l'accès aux sépultures pour les personnes à mobilité réduite (hors fauteuils roulants, compte tenu des pentes propres à la morphologie du site), faciliter l'entretien du cimetière et notamment le désherbage. Les allées seront nivelées. Elles s'étaient déformées au fil du temps et avaient adopté une forme bombée qui rendait la marche incertaine et qui encourageait le ruissellement de l'eau pluviale vers les sépultures. Une fois le travail de terrassement réalisé, le terrain sera engazonné. Les allées seront délimitées par des bordures – et les interstices entre chaque sépulture seront comblés avec du béton pour éviter l'apparition de mauvaises herbes, très difficiles à éradiquer tant pour les particuliers que pour les agents communaux. Les sépultures abandonnées seront enlevées. L'allée centrale sera rénovée. Tout cela prendra beaucoup de temps. La plantation de gazon nécessitera de ne pas piétiner le terrain et exigera de la pluie- cela ne pourra donc se faire qu'après le 1^{er} Novembre. Dommage !!!



**VOTE des COMPTES ADMINISTRATIFS 2018
CONSEIL MUNICIPAL du 13 mars 2019**

Dans sa séance du conseil municipal du 13 mars 2019, le conseil municipal a pris connaissance et approuvé les comptes administratifs de la commune de Saint Martin du Mont relatif à l'exercice écoulé.

La commune de Saint Martin du Mont dispose de 4 budgets :

- le Budget Principal
- le Budget Annexe – Local commercial Salon de Coiffure
- le Budget Annexe – Local commercial Epicerie
- le Budget Annexe – Local commercial Café Restaurant

1. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les principales dépenses et recettes de la section :

	<i>NATURE</i>	<i>MONTANT RÉALISÉ 2017</i>	<i>MONTANT RÉALISÉ 2018</i>
DEPENSES	011 - Charge à caractère général	249 279.02 €	285 718.74 €
	012 - Charges de personnel	382 660.02 €	369 029.49 €
	014 - Atténuation de produits	0.00 €	0.00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	151 288.56 €	159 233.44 €
	<i>Dépenses de gestion des services</i>	783 227.60 €	813 981.67 €
	66- Charges financières	45 826.49 €	42 141.53 €
	67 - Charges exceptionnelles	1 000.00 €	1 450.30 €
	022 - Dépenses imprévues	0.00 €	0.00 €
	<i>Total des dépenses réelles</i>	830 054.09 €	857 123.20 €
	042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	54 608.00 €	7 904.49 €
	TOTAL DES DEPENSES	884 662.09 €	865 477.99 €
RECETTES	70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	16 649.71 €	14 475.41 €
	73- Impôts et taxes	74 022.42 €	74 448.95 €
	74 - Dotations, subventions et participations	696 068.50 €	715 985.30 €
	75 - Autres produits de gestion courante	235 764.32 €	230 962.00 €
	<i>Recettes de gestion des services</i>	66 527.81 €	56 741.96 €
	77 - Produits exceptionnels	1 089 032.76 €	1 092 613.62 €
	<i>Total des recettes réelles</i>	49 088.40 €	8 326.00 €
	042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	1 138 121.16 €	1 100 939.62 €
	TOTAL DES RECETTES	0.00 €	1 618.38 €
	TOTAL DES RECETTES	1 138 121.16 €	1 102 558.00 €

Excédent de fonctionnement reporté 2017 : 48 785.75 €

2. La section d'investissement

Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- ▶ en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- ▶ en recettes : deux types de recettes coexistent :
 - Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement),
 - Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...).

Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES (T.T.C.)	
10 – Dotations, fonds divers	
16 – Emprunts et dettes assimilées	101 323.40 €
20 – Immobilisation incorporelles (études...)	26 661.14 €
21 – Immobilisations corporelles	25 785.97 €
27 - Autres immobilisations financières :	
040 – Opérations d'ordre de transfert entre Sections ; moins value sur cession	1 618.38 €
OPÉRATIONS	
205 – Poteaux incendie	6 114.00 €
258 – Programme de voirie	120 375.34 €
273 – Liaison église salle des fêtes	6.60 €
291 – Sécurisation arborisation place Salle des fêtes	38 710.38 €
305 – Sécurité et accessibilité	5 514.24 €
310 – Eclairage public : horloges, extinction	824.71 €
311 – Bâtiment activités scolaires et péri-scolaires	446 598.41 €
312 – Aménagement sécuritaire carrefour route de Gravelles	16 369.90 €
316 – Aménagement chemin forestier les Feuilles Rouges	49 829.90 €
317 – Sécurisation Ecoles : alarme anti-intrusion, visiophone	32 303.39 €
318 – Aménagement terrain arrière et côté salle du Farget	5 961.00 €
319 – Rénovation restructuration salle des fêtes	46 060.40 €
324 – Ecole primaire : volets roulants et moustiquaire	2 916.55 €
326 – Appartement école primaire : isolation, rénovation	34 819.03 €
327 – Appartement face mairie : toiture	12 877.28 €
328 – Plan de désherbage : matériel	39 411.60 €
Total dépenses d'investissement	1 014 081.62 €

**VOTE des COMPTES ADMINISTRATIFS 2018
CONSEIL MUNICIPAL du 13 mars 2019**

RECETTES (T.T.C.)	
001 – Excédent d’investissement reporté	
10 – Dotations, fonds divers et réserves	375 643.13 €
13 – Subventions d’investissement	40 971.00 €
1641 – Emprunts et dettes assimilées	501 165.50 €
204 – Subventions d’équipement versées	1 421.84 €
041 – Opérations patrimoniales	
Total des recettes réelles	919 201.47 €
040 – Opération d’ordre de transfert entre sections	7 904.49 €
Total des recettes d’ordre	7 904.49 €
Total Recettes d’Investissement	927 105.96 €

Solde d’exécution positif reporté 2017 : 20 834.34 €

Le résultat de clôture 2018 de ce budget annexe s’établit comme suit :

- ▶ Section de fonctionnement :
Dépenses : 865 477.99 € - Recettes : 1 102 558.00 € → + 237 080.01 €
soit excédent de la section de fonctionnement : 48 785.75 € + 237 080.01 € = 285 865.76 €

- ▶ Section d’investissement :
Dépenses : 1 104 081.62 € - Recettes : 927 105.96 € → - 86 975.66 €
soit déficit de la section d’investissement : 20 834.34 € + (-) 86 975.66 € = - 66 141.32 €

2. Etat de la dette

En 2018, la commune a eu recours à l’emprunt pour le financement des travaux de construction du bâtiment scolaire et périscolaire et de divers équipements. De ce fait l’endettement de la commune se compose de 8 emprunts. Le remboursement du capital des emprunts de la commune représente 100 772.40 € en 2018 contre 98 219.88 € en 2017. L’encours de la dette totale est de 1 804 988.46 € au 31 décembre 2018, soit 1 002.77 € par habitant, comprenant les 500 000 € d’emprunt contractés au 19 octobre 2018, avec une première échéance en capital de 21 559.00 € à régler au 20 février 2019. Le ratio de capacité de désendettement (encours total de la dette sur l’épargne brute mesure la capacité d’une collectivité à s’acquitter des charges de sa dette) se situe pour la commune à 7.69 années en 2018 contre 5.42 années en 2017.

*Capacité de désendettement = en cours total de la dette/épargne brute
7.69 années 1 804 988.46 € / 235 040.12 € Hors 500 000 €*

*La capacité de désendettement est la suivante : 1 405 760.86 € / 235 040.12 € soit 5.98 années.
Soit un coût par habitant de 780,98 €*



LA JOURNÉE DÉFENSE CITOYENNETÉ (JDC)

Elle s'adresse à tous les jeunes français étant âgés de 16 ans. Il est obligatoire de se faire recenser, a minima dans les 3 mois suivant son 16^{ème} anniversaire et jusqu'à l'âge de 25 ans.

Une Journée Défense Citoyenneté (JDC) est nécessaire à la présentation du permis de conduire voire au passage d'examens.... Mais surtout destinée à découvrir l'organisation et les objectifs des différentes armes constituant nos forces armées nationales.

- ▶ **Où se faire recenser ?** → A l'accueil de la Mairie de sa Commune.
- ▶ **Avec quels documents ?** → Carte Nationale d'Identité ou Passeport valides et Livret de Famille à jour.
- ▶ **Puis-je organiser ma JDC ?** → **OUI !!!** Depuis le 1^{er} avril 2019, vous pouvez effectuer l'organisation de votre Journée Défense et Citoyenneté (JDC) **EN LIGNE**, (six mois après s'être fait recenser en Mairie)
- ▶ **Comment ?**
Vous trouverez toutes les informations sur le Site Internet de la Commune en effectuant
→ Menu → Démarches → Recensement militaire



INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter.

▶ **Qui peut être électeur ?**

Il faut remplir toutes les conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection
- Être français
- Jouir de ses droits civils et politiques.

▶ **Où s'inscrire ?**

- soit à la mairie de votre domicile,
- soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux (taxe d'habitation, contribution foncière des entreprises, taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins 2 ans,
- soit à la mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois,
- soit à la mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public,
- soit à la mairie de la commune où la société, dont vous êtes le gérant ou l'associé majoritaire ou unique depuis au moins 2 ans, est inscrite au rôle des contributions communales depuis au moins 2 ans.

▶ **Quand s'inscrire ?**

Il est possible de s'inscrire toute l'année (à l'exception de quelques situations particulières qui bénéficient du report de ce délai)

▶ **Comment s'inscrire ?**

- Vous présenter à votre mairie de domicile avec le justificatif de domicile et justificatif d'identité
- Utiliser le téléservice www.servicepublic.fr, demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile. L'inscription en ligne sur les listes électorales est une démarche gratuite.



Nouveau

A compter de lundi 11 mars 2019, chaque électeur peut accéder à ce service sur le site service-public.fr afin de se renseigner sur sa commune d'inscription et sur le bureau dans lequel il est inscrit pour voter. Si l'électeur n'est pas retrouvé par cette application, il sera invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site.

APPEL A LA RAISON... VITESSES EXCESSIVES !!!

Il arrive de plus en plus souvent de voir certains véhicules traverser les hameaux de St Martin à très vive allure en tout cas, à une allure nettement supérieure à ce que la raison voudrait et à ce que la loi exige. Faut-il réduire les vitesses à 30 kms sur toutes les portions de route, créer des chicanes, poser des dos d'âne partout, renforcer la surveillance ??? Cette vitesse, pour gagner quelques secondes, prévaut-elle sur la vie des habitants de la commune ??? Ils sont de plus en plus nombreux, que ce soit à Gravelles le Bas ou Gravelles le Haut, Salles ou le Pied de la Côte, et sûrement dans d'autres points de la commune, ceux qui le dénoncent. Quelles mesures de coercition faudra-t-il adopter ? Les fautifs sont connus pour la plupart, ce sont souvent de jeunes conducteurs ; pour certains, jeunes parents mais également des mères de famille qui roulent volontairement ou inconsciemment trop vite. Devrions-nous rentrer dans un cycle lamentable de dénonciation ? Alors, plutôt que d'avoir à déplorer un malheur qui ne manquera pas d'arriver un jour si ce comportement persiste, à chacun de lever le pied et de ne pas se croire seul au monde.



ECLAIRAGE PUBLIC DE SAINT MARTIN DU MONT

Dans le dernier bulletin d'information, un article sur les économies d'énergie de notre éclairage public vous a été proposé. Il était convenu de vous apporter un complément d'information sur ce sujet, à l'occasion de la rédaction de notre Lettre d'information estivale. Le Syndicat Intercommunal d'Énergie de l'Ain (SIEA) à qui, notre Commune a transféré la compétence d'éclairage public, n'a pas pu disposer des données de consommation, de la part d'Enedis, correspondant à la période du second semestre 2018. Nous renouvelerons notre demande pour qu'enfin, nous puissions vous apporter l'information attendue dans le bulletin de fin d'année.



TRANSPORT SCOLAIRE – RUBIS JUNIOR

Comme l'année dernière, le transport scolaire des enfants de l'école primaire sera assuré par le Grand Bassin de Bourg en Bresse. La rentrée se prépare dès maintenant pour les inscriptions au service transport ! Nouveauté pour la rentrée 2019/2020 : **Le service des lignes scolaires de l'agglomération du Grand Bassin de Bourg en Bresse devient Rubis'Junior.**

Pour bénéficier du service **Rubis'Junior**, il suffit de souscrire à l'abonnement « un Aller/Retour par jour » scolaire (frais de dossier 20€) en se connectant à la plateforme d'inscriptions www.rubisjunior.grandbourg.fr.

Les inscriptions aux transports scolaires seront ouvertes à partir du 17 juin 2019
Les élèves devront s'inscrire avant le 15 juillet 2019 pour être en règle pour la rentrée



TRANSPORT A LA DEMANDE – RUBIS +

Il s'agit d'un nouveau service proposé par la Communauté d'Agglomération de Bourg en Bresse (CA3B), destiné à l'ensemble de ses habitants. **Ce service est un complément à l'offre de transport des réseaux TER & département et ne se substitue, en aucun cas aux transports scolaires (RUBIS JUNIOR).** Le service de transport à la demande sera effectif à compter du :

LUNDI 02 SEPTEMBRE 2019

La répartition du territoire de CA3B a été faite en 7 secteurs distincts de A à F. Celui qui nous concerne est le secteur E intéressant les 8000 habitants des Communes suivantes : Montagnat ; Journans ; Tossiat ; Certines ; La Tranclière ; Druillat ; St Martin du mont. Le point de référence du secteur E se situe à TOSSIAT (Proximité église).

Les points de collecte/desserte sur la commune de St Martin du mont sont :

- Place de la Gâche au Hameau de SALLES.
- Place de la Chapelle de l'Orme au Hameau du FARGET.
- Monument aux morts au VILLAGE.



Les horaires :

ALLER	HORAIRES		
St Martin du mont	09h50	14h10	18h05
Tossiat	10h05	14h25	18h20
Bourg en Bresse (Carré Amiot)	10h25	14h35	18h30
RETOUR			
Bourg en Bresse (Carré Amiot)	10h30	14h40	18h30
Tossiat	10h50	15h00	18h50
St Martin du mont	11h05	15h15	19h05

Le coût du trajet : Le montant d'un trajet est de **1,30 €**, le ticket est valable durant une heure à partir de son édition.

Comment ça marche ? ou plutôt ça roule !!! Je souhaite me rendre à Bourg en Bresse à un rdv prévu à 11h00.

- 1) **Jusqu'à 2 heures avant**, je réserve ma prise en charge auprès de la plateforme d'appel au 04 57 38 37 01
- 2) **09h50** un taxi me prend en charge à l'arrêt indiqué lors de mon appel
- 3) Je règle mon trajet auprès du chauffeur qui me fournit mon titre de transport.
- 4) **10h05** le taxi me dépose à Tossiat et je monte dans le bus → Bourg en Bresse
- 5) **10h25** Arrivée à Bourg en Bresse (Carré Amiot)

Les modalités de retour sont identiques à celles de l'aller selon les horaires souhaités.

CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

Depuis le début de l'année, les enfants du conseil municipal d'enfants ont travaillé sur différents sujets :

- Des affiches sur les crottes de chien. Les enfants trouvent qu'il y a beaucoup trop de déjections canines autour de leur école et de l'église. Ils ont voulu sensibiliser la population avec les affiches qu'ils ont confectionnées.
- Ils sont sensibles aux oiseaux. Certains ont fabriqué, avec l'aide de leurs parents de nichoirs à oiseaux.
- Un repas Saveurs du Monde. Ce repas a été préparé par notre cantinière Marie Pierre dite « Chouchoune » le mardi 21 mai. En entrée, il leur a été servi de l'Houmous (plat libanais), puis des nouilles chinoises accompagnées de sauté de porc et pour terminer un dessert italien le tiramisu. Les enfants ont beaucoup apprécié et en accord avec Marie Pierre cette journée sera reconduite l'année prochaine.
- Une matinée nettoyage de la commune. Cette demi-journée, initiée par leurs camarades de l'année dernière, a été reconduite cette année. Elle s'est déroulée le samedi 25 mai. Une quarantaine de personnes ont participé mais on peut regretter le manque de participation des enfants.



La trêve estivale que nous espérons agréable et ensoleillée pour toutes et tous, permet de faire le point sur l'action de l'Association Familiale au cours de cette première partie de l'année.

Les manifestations qui l'ont rythmée ont eu un beau succès :

- ▶ **La soirée théâtre** a rempli la salle des fêtes grâce à l'humour de la pièce et le jeu des acteurs ;
- ▶ **Les concerts des deux chorales** décentralisées à Péronnas et Tossiat ;
- ▶ **Le marché de printemps** qui a permis de découvrir les talents d'habitants de la commune ;
- ▶ **Le Troc des jardiniers** avec la participation du comité de fleurissement et de la mairie pour la signature de la charte « ZéroPhyto ».



Parmi les activités proposées cette année, le Yoga, la Zumba, la chorale adulte, ont eu une forte affluence.

Pour la rentrée nous vous proposons :

- Gymnastique sportive pour les enfants (2 groupes d'âge, le lundi en fin d'après-midi)
- Gymnastique d'entretien et d'étirement (le lundi en milieu d'après-midi)
- Gymnastique cardio (le mardi en début de soirée)
- Gymnastique tonique (renforcement musculaire, stretching, pilâtes le mardi en soirée)
- Zumba pour les enfants (en 1 groupe de 6 à 12 ans, le lundi en fin d'après-midi)
- Zumba adultes (le lundi en soirée)
- Chorale adultes (le mercredi en soirée)
- Chorale pré-ados, ados, adultes (le vendredi en fin d'après-midi)
- Yoga (6 groupes : 2 le lundi en soirée, 2 le mardi matin et 2 en soirée)
- Informatique (à voir)
- Conversation en anglais (un groupe de débutants, le mercredi en début de soirée et un groupe plus avancé en soirée)
- Atelier couture (le mercredi en soirée et le jeudi matin)
- Atelier Poterie (2 groupes à des jours à définir)
- Sophrologie (lundi matin et en soirée)
- Scrabble (lundi après-midi)
- Théâtre enfants (mercredi matin)
- **Une nouveauté : "Tuto pour cosmétiques maisons "** (le mercredi après-midi une fois par mois)



Les jours, les horaires, les lieux de toutes ces activités seront précisés le soir de l'Assemblée Générale (**vendredi 6 septembre 20 h**) en présence des animatrices/eurs. Les deux premiers cours sont *gratuits et sans engagement*. Un tirage au sort sera effectué à partir des inscriptions enregistrées à cette occasion et le gagnant se verra offrir le prix de son activité. Depuis 2001, toutes les trois semaines, le jeudi, dans le cadre du cinéma rural itinérant, l'Association Familiale assure la projection en numérique, d'un film pour enfants (18h) ou pour adolescents et adultes (20h).

La fermeture pour travaux de la salle des fêtes a entraîné la suspension des projections durant toute l'année 2019. **La reprise devrait avoir lieu le jeudi 9 janvier 2020**. Nous envisageons une séance spéciale à cette occasion. Habituellement, le programme des films se trouve sur le grand panneau dédié au cinéma à droite dans la descente vers la salle des fêtes, à l'épicerie du village, au salon de coiffure Créoline, au salon d'esthétique, anciennement aux 3 Régions ainsi que sur les sites internet de la mairie et de l'association familiale.

En ce qui concerne le transfert de la gestion du Centre de Loisirs et de l'Atelier Péri-scolaire, celui-ci est en bonne voie, l'appel d'offre de CA3B est paru et tout devrait être réalisé comme prévu pour la rentrée.

Toute l'équipe de l'association se veut à l'écoute de toutes et tous dans le souci de répondre aux attentes de chacune, chacun. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions et à venir nous rejoindre. Nous pensons en particulier aux nouveaux habitants de la commune que nous nous ferons un plaisir d'accueillir.

Enfin et surtout un grand merci à toutes les bonnes volontés qui assurent le dynamisme et la pérennité de notre association.



BULLES DE SOURIRES

« Bulles de sourires » est un centre de loisirs intercommunal accueillant des enfants de 3 à 12 ans pendant les mercredis en période scolaire et les vacances scolaires.

Installé depuis le 1^{er} septembre 2015 au 125 route du Farget, les enfants, accompagnés de l'équipe d'animation ont fait évoluer le centre de loisirs en s'appropriant les espaces extérieurs et intérieurs. Les espaces dédiés aux enfants sont redécorés au gré des saisons et des envies de chacun.

Les nouvelles activités proposées ces dernières années ont très bien fonctionné auprès des enfants et même des familles. Les projets tels que l'échappé game, le montage vidéo, et les ateliers pâtisserie/cuisine seront sûrement reconduits cette année.

Des projets tout neufs verront le jour cette année comme un partenariat avec le Sou des écoles. Pour l'année 2019-2020, l'équipe d'animation a décidé de mener un projet sur l'année scolaire qui sera décliné et développé durant toutes les périodes de l'année (mercredis, vacances, ...).

Une veillée pour Halloween a été proposée aux ados de la commune. Suite à cette expérience, et sur la demande des familles, ce projet sera reconduit cette année, et pourquoi pas aussi pour les parents ?

La dernière semaine des vacances d'été, un spectacle a été monté par les enfants et proposé aux parents. Le projet a été chaleureusement accueilli par les familles et sera également reconduit sur juillet et août.

L'équipe d'animation est composée de :

- ▶ Catherine FLAK (animatrice) - Cécile COTE (animatrice)
- ▶ Victorine DUPUY (animatrice) - Alexandra DUPUY (directrice adjointe)
- ▶ Ludovic COLLET (directeur)

Cette même équipe aspire à mener à bien tous ses projets et à rester sur une dynamique d'appropriation des lieux en décorant le centre avec les créations des enfants.

Les « Nuits au centre » se pérennisent avec une nuitée en juillet et une en août dans le parc du centre de loisirs. Elles sont ouvertes aux enfants à partir de 7 ans. Cet été, des sorties baignade, visites, aventures, ... seront proposées.

Nous vous attendons nombreux !

Nous vous informons qu'à compter du 1^{er} septembre 2019, après de nombreuses années de gestion du centre de loisirs et de l'APS, l'association familiale cèdera sa place à un reprenneur (association, fédération d'éducation populaire, ... ?).

Pour suivre notre activité, suivez-nous sur Facebook à : **CDL bulles de sourires**.

« Bulles de sourires », c'est aussi un atelier périscolaire ouvert du lundi au vendredi :

- De 7h à 8h15
- De 16h30 à 18h30

Après le goûter, les enfants sont libres de faire des jeux intérieurs ou extérieurs, selon la météo : jeux de société, jardinage, dessins, ... Ils ont également la possibilité de faire leurs devoirs en attendant l'arrivée de leurs parents.



Encore une saison riche sur et en dehors des terrains pour les bénévoles de l'ESR !

La saison sportive s'est conclue par la traditionnelle Fête du Foot ! Malgré une météo capricieuse cette Fête du Foot restera tout de même extrêmement positive avec en point d'orgue l'accueil de deux matchs d'exhibition de l'Equipe Française de Foot Amputé, qui, au-delà des valeurs du sport, aura permis de tisser des liens d'amitiés avec des personnes exceptionnelles. A l'image de ces deux journées qui ont vu plus de 700 enfants et adultes fouler la pelouse du stade Gaston GAILLARD, l'ESR a connu une année sportive chargée sur ses installations. 275 licenciés répartis de la sorte ont investi les locaux saint-martinois et porter fièrement les couleurs rouges et noires :

- 3 équipes U7
- 4 équipes U9
- 3 équipes U11 dont 1 féminine
- 2 équipes U13
- 2 équipes U15
- 2 équipes U18
- 3 équipes Séniors
- 1 équipe Vétérans



Après 3 saisons à la tête de l'équipe fanion et des résultats probants, Hervé SAUCHAY et Philippe RIGOLLET ont décidé de prendre du recul laissant place sur le banc à Vincent PIERRON (ex FBBP 01) pour insuffler une ère nouvelle. A l'heure où les BLEUES partent à la conquête du titre mondial, la pratique féminine se développe aussi à l'ESR. Nous comptons aujourd'hui 20 filles licenciées et avons obtenu au cours de la saison le « LABEL ECOLE FEMININE DE FOOTBALL – Niveau Bronze » de la part de la fédération. Un gage de qualité prouvant l'investissement Ô combien important de nos bénévoles et leur rigueur dans les diverses tâches. Bénévoles investis sur des projets ambitieux comme celui de restructuration du stade Gaston GAILLARD dont les visées sont multiples : l'objectif étant de bénéficier d'une structure conforme au nombre de licenciés accueillis en permanence afin de travailler plus qualitativement. Le projet ESR 2020 aura également une place centrale dans le département pour accueillir des évènements footballistiques pour tous avec le soutien des différents comités : District de l'Ain, Handisport, Sport Adapté, Foot Amputé, ... Un projet fondamental pour fédérer nos jeunes et nos bénévoles qui font un travail de l'ombre remarquable et que l'on oublie un peu trop souvent de remercier ! Nous vous donnons tous rendez-vous dès Septembre autour des terrains afin de porter encore plus haut les couleurs revermontoises !



COMITÉ DE FLEURISSEMENT

" les fleurs poussent à St Martin du Mont"

Le fleurissement avance à grand pas. La nouvelle serre, inaugurée fin avril par Mr le Maire, a produit plus de 2000 plançons de fleurs et de légumes. Lors de cette manifestation, la vente à petit prix des légumes a permis de mettre en place de nouveaux massifs, à Gravelles, à Salles, au Farget et au Pied de la Cote. Les fleurs produites sont mises à la disposition des habitants gratuitement. Il faut simplement que ces fleurs participent à l'embellissement de la commune. Notre groupe de bénévoles est réparti dans chaque hameau, mais toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Un arrosoir d'eau donne la vie à plusieurs fleurs.



" Venez nombreux fleurir notre magnifique commune"

Il fait tellement bon vivre à St Martin du Mont



DES VIGNES, DES VITICULTEURS, UNE MÉTHODE ANCESTRALE

Depuis plusieurs siècles, Saint Martin du Mont est un village viticole. En 1860, il comptait 285 hectares de vignes. Aujourd'hui, il y a 21 hectares 74 ares 07 centiares de vignes (service de la viticulture de Péronnas) dont 20 hectares exploités en AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) « Bugey Cerdon » sur Gravelles, Soblay et Confranchette le Haut. Les cépages sont des « Poulsard » et « Gamay ». La méthode ancestrale de Dom Pérignon du 16^{ème} siècle est à l'origine de celle pratiquée de nos jours. Le pétillant AOC fermenté en cuve à basse température, puis filtré, conserve ses levures afin que la fermentation puisse se poursuivre après la mise en bouteille. Ainsi naît « la mousse ». Une CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) a ainsi vu le jour à Gravelles en 1992 pour la filtration et la mise en bouteille.

Dans cette méthode ancestrale, aucun sucre n'est rajouté, la fermentation reste naturelle, le degré d'alcool est de 8 degrés, les bulles sont fines et persistantes.

En 2019, 4 viticulteurs contribuent à pérenniser et dynamiser ce patrimoine sur Saint Martin du Mont, en exploitant les vignes, vinifiant et commercialisant le pétillant AOC « Bugey Cerdon »

FOLLIAT Roland

Tél. 06 80 01 60 88 rolandfolliat@orange.fr

GALLET Daniel « Le clos des Godardes »

Tél. 04 74 39 13 91 ou 06 88 26 57 96 www.gallet-vins.com danigallet@hotmail.fr

GROBON Gabin

Tél. 04 74 35 52 91 ou 06 81 40 91 99 www.grobon-vins.com infos@grobon-vins.com

PERINET Marcel « Domaine de la Dentelle »

Tél. 06 08 84 38 22 marcelperinet@gmail.com



L'abus d'alcool est dangereux pour la santé

CAFÉ ÉPHÉMÈRE

Depuis le début de l'année, le café éphémère a ouvert en février dernier, les 15, 16 et 17. Le vendredi soir, une fondue était proposée aux convives. Cette soirée a rencontré un vif succès. Tout au long du week-end, le café a permis à toutes les générations de se côtoyer et de partager des moments de convivialité.

La prochaine ouverture du café sera les 27, 28, 29 septembre 2019, en même temps que les galettes de l'association de la Fruitière.

**OUVERTURE
TRÈS PROCHAINEMENT !**



CAISSE A SAVON

2 ans, que c'est long !!!

Elles reviennent cette année sur notre Commune

Le comité des fêtes de St Martin du Mont vous invite à une journée festive (avec restauration) et sportive avec des pilotes prêts à en découdre à l'occasion d'une course de caisses à savon. Le tracé de celle-ci emprunte la Montée de St Martin, avec un départ au Monument aux morts et une arrivée au château de la Roche. Cet évènement est l'occasion de mesurer le caractère spectaculaire de ce type de courses par les pointes de vitesse et les trajectoires de ces bolides. Cette année, nous aurons le plaisir de voir concourir le champion de France 2018 dans la catégorie C2. Cette course s'inscrit au programme du comité du Lyonnais et reste qualificative au championnat de France de la discipline. Les 3 épreuves chronométrées seront complétées par la présence de caisses dites « Folkloriques » fabriquées par de téméraires amateurs, qui ne manqueront pas d'originalité et nous réserveront de belles surprises. Une journée de détente, de convivialité et de sport.

Le rendez-vous est pris pour le Dimanche 01 Septembre 2019



FERMETURES ESTIVALES

La Cour de récré :

► Du 9 juin au 31 août 2019, le restaurant sera fermé le lundi, le samedi midi et le dimanche soir. Il sera ouvert les autres jours à partir de 12h00 et de 19h00.

L'Epicerie du Village :

► Elle sera fermée du mercredi 14 août au mercredi 28 août 2019 inclus. Le journal "Le progrès" reste à disposition des habitués comme chaque année.

Salon de coiffure « Créoline » :

► Chella prendra ses congés d'été le 31 juillet et passera le relais à Elodie, avec qui vous pourrez faire connaissance dès le 26 août.

- Ouverture : Lundi de 9h00 à 16h00
- Mardi de 9h00 à 20h00
- Jeudi de 10h00 à 16h00
- Mercredi fermé
- Vendredi 9h00 à 20h00
- Samedi 9h00 à 15h00



Le numéro de téléphone du salon sera le même 04 74 35 51 01.

Merci à Chella pour toutes ces années de coiffure !

Le comité des Fêtes vous propose :

À partir de 17 h 30 :

Défilé avec la participation de l'Harmonie
Dépôt de gerbe au monument aux morts
Suivi d'un apéritif offert par le comité

À partir de 19h00 :

Vente à emporter de poulets rôtis
Vente de galettes salées et sucrées

À partir de 19h30 :

Repas (self-service)
Bal champêtre gratuit, animé par un DJ
Feu d'artifice et buvette

BRÈVES DE LA MAIRIE : LE BILLET DU JOUR

Taxe d'habitation :

Conformément aux engagements pris par l'Etat, la suppression progressive de la taxe sur la résidence principale est en cours. Débutée en 2018, elle se poursuivra jusqu'en 2021 avec des phases progressives. La nouveauté gouvernementale concerne les foyers considérés comme les plus aisés. Pour l'égalité devant l'impôt la baisse commencera en 2021 pour s'achever en 2023. Un texte de loi devrait entériner cette nouvelle disposition (promesse gouvernementale !!!!!).

Redevance incitative et TEOM :

L'ex Communauté de communes Bresse Dombes Sud Revermont avait instauré en 2015 la Redevance incitative pour inciter les habitants du territoire à trier davantage, ce qui a été très positif. Basée sur le nombre de passages, la levée, la pesée, les coûts induits correspondaient aux efforts fournis par les résidents. Cette nouvelle disposition remplaçait la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères TEOM (terme impropre car tous les frais engagés dans la gestion des déchets, le tri, le ramassage, la déchetterie étaient pris en compte). Cette TEOM se retrouvait sur l'avis d'imposition de la Taxe foncière (6^{ème} colonne, rubrique 2). En 2014 son taux était de 10.3 % calculé sur la base d'imposition. Le regroupement avec la Communauté d'Agglomération CA3B redéfinit les règles de calcul. Après 2 ans d'existence et de période transitoire, le calcul de la taxe va changer dès le premier janvier 2020. Juridiquement et techniquement, la CA3B a l'obligation d'uniformiser sur l'ensemble du territoire intercommunal une taxe unique. Validée en Conseil communautaire le 1^{er} juillet 2019, la TEOM va donc faire son retour avec un taux de 8,86 % que vous retrouverez sur votre Taxe foncière 2020. Certains foyers seront bénéficiaires, bien d'autres non. Les bases locatives ont évolué, la réalité du terrain ne sera plus pris en compte. Vous pourrez estimer le différentiel en comparant le total de vos 3 factures sur la Redevance incitative avec le taux proposé multiplié par la base locative affichée dans la 1^{ère} colonne de la Taxe foncière. *Si la Redevance incitative n'était pas appréciée par tous, le retour à la TEOM va faire grincer des dents !!!!*

Laurent PAUCOD

MAIRIE DE SAINT MARTIN DU MONT

215, rue de la Mairie
01160 SAINT MARTIN DU MONT
Tél. : 04 74 35 50 06
Fax. : 04 74 35 51 69
@mail : mairie@saintmartindumont.fr
Site internet : www.saintmartindumont.fr

LE SECRETARIAT DE MAIRIE EST OUVERT :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : de 08h30 à 12h00
Fermé le vendredi
Samedi : de 08h30 à 11h00

GENDARMERIE NATIONALE DE PONT D'AIN

04 74 39 10 55

CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION :

Local CPI : 04 74 35 56 17
Mobile CPI : 06 80 72 22 20
Mobile Chef de corps : 06 45 85 87 72